

Une charte pour économiser l'énergie

Depuis le 1^{er} octobre 2012, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays messin propose aux communes membres de Metz Métropole, un nouveau service : un conseiller en énergie partagé, dont le rôle est d'informer et d'accompagner les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économies d'énergie. Par sa cotisation à l'ALEC, Metz Métropole permet aux communes éligibles, de bénéficier gratuitement de la mission de base du conseiller en énergie

partagé. Cette mission permettra entre autres, la réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine ainsi que la mise en place d'un suivi énergétique annuel.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du mois de février, a autorisé le maire à signer la convention tripartite entre l'ALEC du Pays messin, Metz Métropole et la commune. Plappeville est la 5^e commune de l'agglomération à signer cette charte.